

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00061, D08-01-19/B-00062
Propriétaire(s) : Michael Anthony et Kelly Ann McKenna
Emplacement : 6245 (6323) (6325), chemin Dwyer Hill
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 25, concession 7
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

En 2017, le Comité de dérogation a approuvé des demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00256 et D08-01-17/B-00257) visant à lotir le bien-fonds en trois parcelles distinctes. Les demandes n'ont pas été menées à bien dans les délais prescrits et l'approbation est devenue caduque.

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue de créer deux nouveaux lots résidentiels aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété est représentée sur un croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00061	95 m (ch. Dwyer Hill)	188 m (irrégulière)	1,71 ha	6325, chemin Dwyer Hill (vacante)
B-00062	65 m (ch. Dwyer Hill)	188 m	1,21 ha	6323, chemin Dwyer Hill (vacante)
Parcelle conservée	735 m (ch. Dwyer Hill)	287 m	21,48 ha	6245, chemin Dwyer Hill (vacante)

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.